

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par la soussignée, Mélanie Roux, greffière-trésorière par intérim, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption des règlements ci-dessous cités lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 7 février 2022. Ces règlements **entrent donc en vigueur** au moment de la publication du présent avis, à savoir **le 9 février 2022**.

- **Règlement # 383-2022 Code d'éthique et de déontologie révisé des élu(e)s**
- **Règlement # 422-2022 en vue de remplacer et d'abroger le règlement #388-1 sur la rémunération des élu(e)s municipaux**
- **Règlement# 423-2022 de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2022**

Le Règlement sur l'éthique et la déontologie, tel que prescrit par la loi vise à remplacer et à abroger tout règlement antérieur adopté par la Municipalité. Il contient des règles relatives aux valeurs et à la conduite des élu.e.s visant à reconnaître, d'une part, les intérêts supérieurs de la Municipalité et d'autre part des règles visant à assurer l'impartialité dans la prise de décision.

Quant à lui le Règlement # 422-2022 vise à effectuer une mise à jour sur le traitement et la rémunération des élu.e.s.

Le Règlement de taxation et de tarifications vise à percevoir les revenus de la Municipalité pour l'exercice financier de 2022, afin d'équilibrer et de subvenir aux dépenses, investissements et services courants de la Municipalité.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre de ces règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 1670, route 202 aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 16h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en le consultant sur le site internet de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 9 février 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dg@municipalitedefranklin.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 9 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 février 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dg@municipalitedefranklin.ca